

Rapport de Diagnostic Immobilier

AnalysImmo vous permet de gérer l'ensemble des diagnostics obligatoires : Amiante, Etat Termite et Etat parasitaire, Constat des Risque d'Exposition au Plomb, Certificat de superficie, Diagnostic de Performance Energétique, Gaz, Electricité, Etat des Risques Naturels et Technologiques. Mais aussi un ensemble d'autres missions de diagnostic : Mise en Copropriété, Etat des lieux, Audit Energétique, Accessibilité des ERP aux personnes handicapées, Evaluation de Biens...

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation) Escalier : Sans objet Bâtiment : Sans objet Porte : A gauche en sortant de l'ascenseur Nombre de Locaux : T4 Etage : 5ème Propriété de: SUCCESSION FAURAND/MESSY Numéro de Lot : NC 3 Rue de la Marne Référence Cadastre : NC 42100 SAINT-ETIENNE Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Adresse : Bâtiment 3 rue de la Marne 42100 SAINT-ETIENNE		
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : SUCCESSION FAURAND/MESSY Adresse : 3 Rue de la Marne 42100 SAINT-ETIENNE Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant Qualité :		
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : SUCCESSION FAURAND/MESSY A Le repérage a été réalisé le : 07/06/2024 Par : AYGUL Volkan N° certificat de qualification : C2020-SE10-003 Date d'obtention : 15/09/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : WE-CERT 57100 THIONVILLE Date de commande : 07/06/2024 Date d'émission du rapport : 18/06/2024 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : Agence ITGA Saint Etienne Adresse laboratoire : 44 rue Jean Huss 42000 SAINT-ETIENNE Numéro d'accréditation : 1-1761 Organisme d'assurance professionnelle : CREDIT AGRICOLE LOIRE H-LOIRE Adresse assurance : 94 Rue Bergson 42000 SAINT-ETIENNE N° de contrat d'assurance : 8220860906 Date de validité : 01/05/2023		

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Date d'établissement du rapport :

Fait à **SAINT-ÉTIENNE** le **18/06/2024**

Cabinet : **AVE Diagnostics Immobilier**

Nom du responsable : **AYGUL Volkan**

Nom du diagnostiqueur : **AYGUL Volkan**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	4
PROGRAMME DE REPERAGE	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	7
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	9
COMMENTAIRES	9
ELEMENTS D'INFORMATION	9
ANNEXE 1 – CROQUIS.....	10
ATTESTATION(S)	12

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 07/06/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

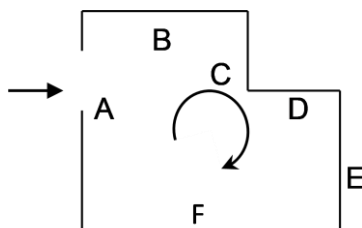
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 : Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	5ème	OUI	
2	Salle de Bains	5ème	OUI	
3	Couloir	5ème	OUI	
4	Chambre n°1	5ème	OUI	
5	Cuisine	5ème	OUI	
6	Alcove	5ème	OUI	
7	Placard n°1	5ème	OUI	
8	Salon / Salle à manger	5ème	OUI	
9	Placard n°2	5ème	OUI	
10	Chambre n°2	5ème	OUI	
11	Placard n°3	5ème	OUI	
12	Dégagements	5ème	OUI	
13	WC	5ème	OUI	
14	Chambre n°3	5ème	OUI	
15	Placard n°4	5ème	OUI	
16	Cave n°1	1er SS	OUI	
17	Cave n°2	1er SS	OUI	
18	Garage	Extérieur	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Tapis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
2	Salle de Bains	5ème	Murs et cloisons - Haut	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Murs et cloisons - Bas	Murs	Faïence
3	Couloir	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Tapis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
4	Chambre n°1	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
5	Cuisine	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
6	Alcove	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
7	Placard n°1	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
8	Salon / Salle à manger	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Vernis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
9	Placard n°2	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Tapis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
10	Chambre n°2	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Tapis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
11	Placard n°3	5ème	Plancher	Sol	Tapis
			Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
12	Dégagements	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Tapis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
13	WC	5ème	Murs et cloisons - Bas	Murs	Faïence
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Murs et cloisons - Haut	Murs	Plâtre - Peinture
14	Chambre n°3	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Tapis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
15	Placard n°4	5ème	Murs et cloisons	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Tapis
			Plinthes	Toutes zones	Bois - Peinture
16	Cave n°1	1er SS	Murs et cloisons	Murs	Brique
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
17	Cave n°2	1er SS	Murs et cloisons	Murs	Brique

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
18	Garage	Extérieur	Murs et cloisons	Murs	Parpaing
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

WC, Cuisine, Cave (conduit matériaux non déterminé suite couche de plâtre,)

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

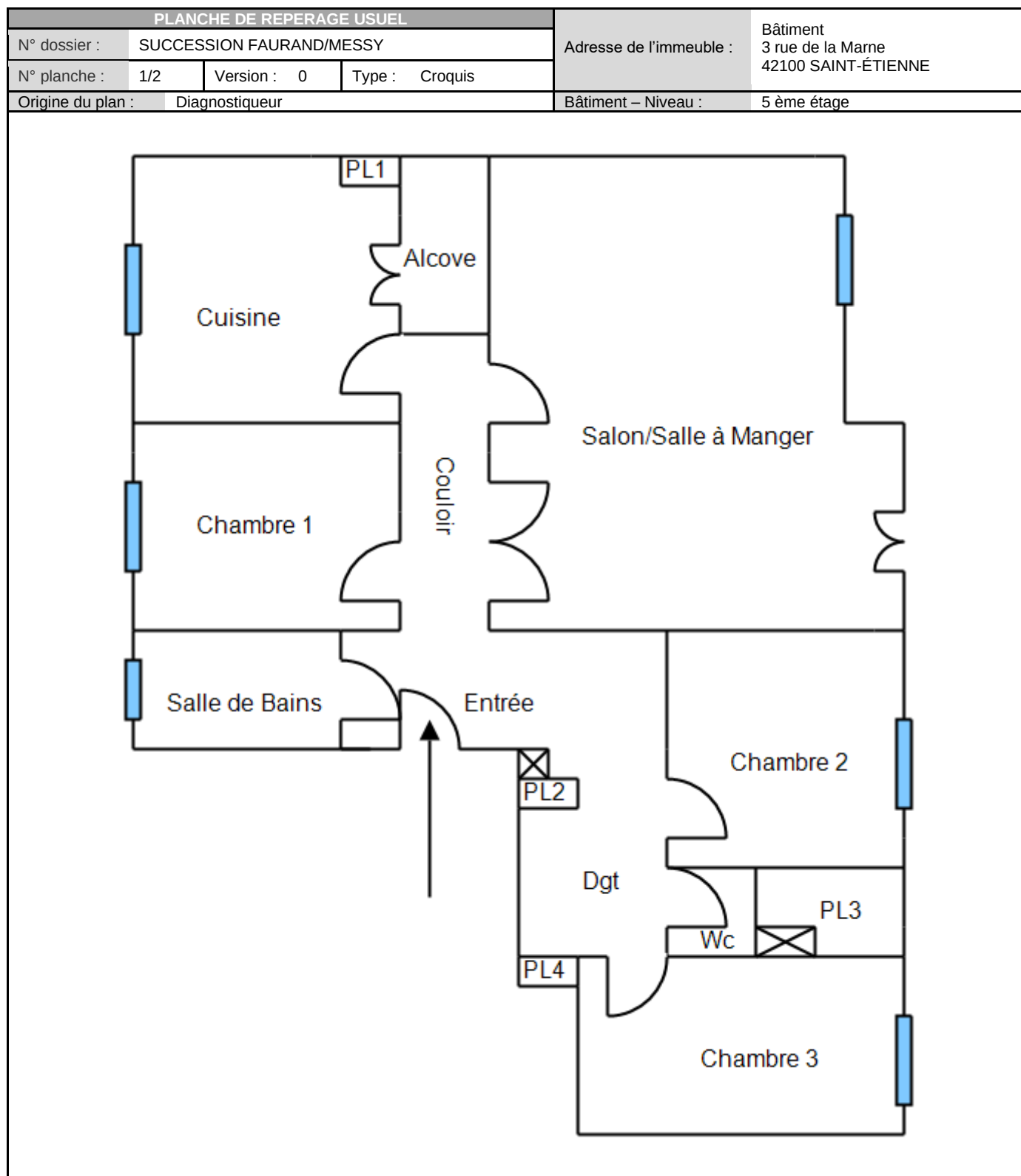
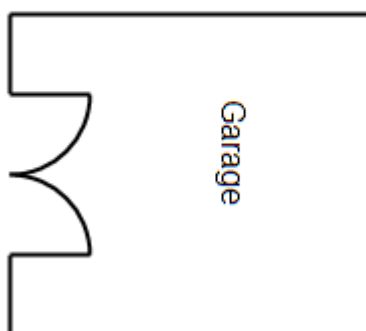
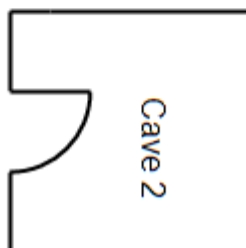
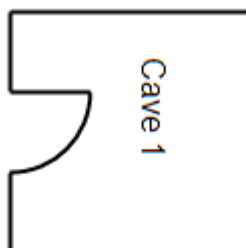


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : Bâtiment 3 rue de la Marne 42100 SAINT-ÉTIENNE
N° dossier :	SUCCESSION FAURAND/MESSY			
N° planche :	2/2	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan :	Diagnosticueur			Bâtiment – Niveau : Cave + Garage



ATTESTATION(S)



CREDIT AGRICOLE LOIRE H-LOIRE
Société de Courtage d'Assurances 07 023 097
ASSURANCES IARD
94 RUE BERGSON
BP 524
42007 ST ETIENNE CEDEX 1

N° Tél. gestion : 04 71 05 85 50
ASSURANCE PACIFICA CA EN LIGNE
du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00
le samedi de 08h30 à 15h30

Contrat : Multirisque professionnelle
Numéro de Contrat : 9220860906
Entité professionnelle : 364484EXP906

SAS AVE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
8 BIS RUE DES 3 JALEY
42100 ST ETIENNE

Attestation d'assurance : Multirisque Professionnelle

PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances, atteste que :
SAS AVE DIAGNOSTIC IMMOBILIER
a souscrit auprès d'elle un contrat d'assurance Multirisque Professionnelle numéro 9220860906 afin de garantir la
Responsabilité Civile Professionnelle pour son activité :

Activité : Diagnostic immobilier	
- Diagnostic d'état parasitaire pour les bâtiments - Diagnostic performance énergétique des bâtiments - Diagnostic pour l'amiante dans les bâtiments	- Diagnostic gaz pour les bâtiments - Diagnostic plomb pour les bâtiments

L'assuré garantit, en qualité de PROPRIETAIRE, les locaux situés :

8 BIS RUE DES 3 JALEY
42100 ST ETIENNE

Ce contrat garantit les dommages subis par l'assuré et la Responsabilité Civile qu'il peut encourir à l'égard des
tiers, dans les limites définies dans les conditions personnelles et générales du contrat cité en référence.

La présente attestation est valable à compter de ce jour et jusqu'au 01/05/2023, elle implique qu'une présomption
de garantie.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ST ETIENNE
Le 02/05/2022

Guillaume ORECKIN
Directeur Général de Pacifica

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **AYGUL Volkan**

Sous le numéro : **C2020-SE10-003**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 17/11/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT "Qualit'compétences" - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com;
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021